



Le conseil se réunit sous la présidence de Maxence Hecquard, vice-Président, la Présidente Florence Mathieu étant empêchée. En raison des grèves, Hortense Georgandelis ne peut être présente. Une quinzaine de conseillers assistent à la séance. Aucune liste de présence n'a été établie.

Maxence Hecquard accueille les présents. En son nom propre et en celui de Florence Mathieu, il présente à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Point sur le chantier de Notre-Dame

Maxence Hecquard fait le point des événements concernant le chantier durant les dernières semaines. Il relève l'arrivée de la grande grue et le début du démontage de l'échafaudage de la flèche. Il souligne la mise en place de l'exposition photographique sur les palissades rue du Cloître.

Au cours de la discussion qui suit plusieurs éléments sont soulignés :

- Les abords du chantier sont dégoûtants car le nettoyage n'est pas fait. Cela donne une mauvaise image. C'est particulièrement vrai de la partie du square Jean XXIII encore visible derrière la grille. La rue du Cloître et le parvis ne sont guère mieux.
- Des tags sont à déplorer sur des porte cochères rue du Cloître et n'ont pas été nettoyés malgré deux demandes aux services de la mairie.
- L'exposition photographique a été mise en place sans aucune concertation avec les habitants. Les conseillers discutent si cette exposition est amenée à évoluer avec le chantier. La plupart le pensent.
- Il est demandé à la municipalité de vérifier la signalétique de la piste cyclable du pont de l'Archevêché.
- Les conseillers s'interrogent si le passage des véhicules de pompiers est possible rue du Cloître malgré la palissade du chantier.

Point sur le chantier de l'Hôtel-Dieu

Après quelques mots d'introduction, Maxence Hecquard passe la parole à François Ballet du groupe de travail Hôtel-Dieu du conseil de Quartier.

François Ballet fait le point.

Il rappelle que la commission du Vieux-Paris a émis un avis unanime exceptionnellement négatif sur le projet de rénovation de la partie hôpital (quai de Corse et rue d'Arcole) (cf. Bulletin officiel de la Mairie du 17 décembre 2019). Des extraits de l'avis de la commission du Vieux-Paris sont lus en séance. La commission du Vieux-Paris réunit 55 membres dont 14 conseillers de Paris sous la direction de Bernard Gaudillère.

Un permis de démolir a été demandé. Il est affiché. Un permis de construire est en cours d'instruction par le préfet de région. La Mairie de Paris a donné un avis négatif et a demandé que le projet soit revu.

M. Hirsch (APHP) a pris acte mais souligne que les travaux sont nécessaires à l'activité hospitalière.

Dans la discussion qui suit il est souligné que :

- Il n'existe apparemment aucune coordination architecturale entre le projet de rénovation de l'hôpital et le projet commercial de Novaxia sur la partie « parvis ».
- L'entrée des urgences rue d'Arcole est une absurdité compte tenu de la présence des nombreux touristes.
- L'arrachage partiel des arbres rue d'Arcole est un grand dommage.

- Il n'existe pas de coordination avec l'établissement public pour la restauration de Notre-Dame.

Le conseil décide à l'unanimité que le groupe de travail « Hôtel-Dieu » va rédiger un courrier en ce sens aux autorités compétentes et que le conseil l'examinera dans sa prochaine séance.

Point sur les difficultés de stationnement dans l'île de la Cité

Maxence Hecquard résume les difficultés des riverains. Le principal parking privé utilisé par les habitants (16-18 rue du Cloître – 90 places) est désormais inaccessible. Les riverains se garent dans la rue où, après un dossier validé par la mairie, ils jouissent de la gratuité de stationnement. Plusieurs personnes propriétaires de places dans ce parking s'expriment en soulignant que la solution mise en place par la Mairie n'est pas satisfaisante puisque les véhicules sont exposés aux intempéries et au vandalisme (un cas concret est évoqué), tandis que les charges du parking continuent de courir et que la taxe d'habitation est imposée. Il est évoqué que l'administration fiscale serait prête à dégrever la taxe d'habitation sur demande pour les propriétaires de parking. Monsieur Philippe Bon souligne que les habitants des 16-18 rues du Cloître sont en relation avec la préfecture (Madame Charbonneau, Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture d'Ile de France) pour trouver une solution.

Maxence Hecquard ajoute que la difficulté est réelle, non seulement pour les utilisateurs du parking rue du Cloître, mais encore pour tous les habitants de l'île. En effet la politique de suppression de places de parking de la mairie au profit de places de vélos ou de trottinettes, la mise en place de deux arrêts de bus quai aux Fleurs (sans que l'on voie de raison à ce dédoublement), l'hégémonie des places réservées aux véhicules de police, font que les riverains ne peuvent plus se garer.

Cette situation est contradictoire avec les objectifs affichés par la mairie de maintenir des habitants sur les îles.

De plus, alors que le parvis et le parking souterrain du parvis ont été officiellement réservés aux véhicules du chantier de la cathédrale, les habitants constatent que les véhicules utilitaires des entreprises opérant sur le chantier occupent de nombreuses places destinées aux habitants.

Enfin il a été constaté que des véhicules venant d'autres arrondissements viennent se garer sur l'île tant la pénurie de places est ressentie partout.

Par conséquent force est de constater que si un riverain doit prendre sa voiture en journée pour une course, il lui est impossible de se garer en revenant. Il est possible de trouver quelques places le matin vers 8 h et le soir vers 19 h. En dehors de ces horaires, c'est impossible.

La situation devrait se dégrader considérablement avec l'ouverture du chantier de l'Hôtel-Dieu.

Le conseil décide à l'unanimité qu'un courrier en ce sens sera préparé par Maxence Hecquard et Philippe Bon et sera soumis au prochain conseil de Quartier.

Questions diverses

- 3 lampadaires ont été retirés rue du Bellay. Le conseil demande des explications aux services municipaux.
- Les lourdes chaînes du pont Saint-Louis ont été retirées et sont remplacées par des chaînes légères qui sont dangereuses car on ne les voit pas. Elles sont de plus vite arrachées.
- Nuisances sonores et pollution : Brigitte Audard signale que la législation sur les gaz d'échappement des navires est en train de changer (cf un article de « Le marin ») et que cette législation suppose des modifications de motorisation des navires.
- Église saint Louis : la Présidente de l'association des Commerçants de l'île Saint-Louis explique que les compagnons ont une belle tradition pour remettre le coq en haut du clocher. Une cérémonie en ce sens aura lieu : le plus jeune compagnon montera le coq avec une

pièce de monnaie de l'année en cours et une lettre. La mairie sera représentée et les riverains informés.

- Quai de Bourbon : il est signalé qu'un trou d'égout a été bouché sous une armoire électrique ce qui cause de fâcheux débordements.
- On signale des graffitis sur le pont Saint-Louis.

Le conseil clôt la séance autour d'une excellente galette des rois avec du cidre.

Rappel des questions posées à la Mairie du 4^e

- Signalements :
 - Les abords du chantier Notre-Dame sont dégoûtants car le nettoyage n'est pas fait. Cela donne une mauvaise image. C'est particulièrement vrai de la partie du square Jean XXIII encore visible derrière la grille. La rue du Cloître et le parvis ne sont guère mieux.
 - Des tags sont à déplorer sur des porte cochères rue du Cloître et n'ont pas été nettoyés malgré deux demandes aux services de la mairie.
 - Quai de Bourbon : il est signalé qu'un trou d'égout a été bouché sous une armoire électrique ce qui cause de fâcheux débordements.
 - On signale des graffitis sur le pont Saint-Louis.
- Il est demandé à la municipalité de vérifier la signalétique de la piste cyclable du pont de l'Archevêché.
- Le passage des véhicules de pompiers est-il possible rue du Cloître malgré la palissade du chantier ?
- 3 lampadaires ont été retirés rue du Bellay. Le conseil demande des explications aux services municipaux.
- Les lourdes chaînes du pont Saint-Louis ont été retirées et sont remplacés par des chaînes légères qui sont dangereuses car on ne les voit pas. Elles sont de plus vite arrachées.

Prochaines réunions 2020

De 19h à 21h, en salle Voyelles su Pôle Citoyens

Mardi 4 février, mardi 3 mars